

ASA CANAL DU RECH DE BAIX
SECRETARIAT
1, RUE DU 19 MARS 1962
66320 VINCA

Païement à adresser à :

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE PRADES
11, AV.BEAUSOLEIL-CS 110092
66502 PRADES
Tél : 04 68 96 07 85 RIB:FR38 3000 1006 31D6 6500 0000 056

AVIS DES SOMMES A PAYER

PRADES, le 11/03/2025

Références à rappeler :

Exercice 2025 N° ROLE 1 N° ORDRE 116
ROLE 2025
Compte N°442

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE PRADES
11, AV.BEAUSOLEIL-CS 110092
66502 PRADES

2245-030447-0069-2

HECTARE SAS
RUE DU ROMARIN BP 18
CLOS DES CHANTERELLES
34830 CLAPIERS

Possibilité de paiement par internet, en vous connectant sur
www.payfip.gouv.fr et en saisissant l'identifiant collectivité : 087934 et
les références PayFip



Référence PayFip : 2025-EA-00-0000000000116

Détail(s) / Tarif	Base	Unités	Tarif	H.T.	%TVA	T.V.A.	T.T.C.
1ERE CLASSE DALT 1ERE CLASSE	0 13 63	ha	333,00	45,39	0,00	0,00	45,39
TVA 20.00% (35.16%)	1,00	€	15,96	0,00	20,00	3,19	3,19
TVA 5.50% (64.84%)	1,00	€	29,43	0,00	5,50	1,62	1,62
TOTAL				45,39		4,81	50,20
SOMME A PAYER : 50,20 €							

Partie à détacher en suivant les pointillés

Talon de paiement
à joindre à votre chèque

HECTARE SAS
RUE DU ROMARIN BP 18
CLOS DES CHANTERELLES
34830 CLAPIERS

8A1066
ASA CANAL DU RECH DE
BAIX

*

Référence : 2025 / 1 / 116

Montant en euros : 50,20 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELINES CEDEX 9



Flasher auprès d'un
buraliste ou partenaire
agréé

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

170110500259

940033000160 30150000000000001160660314966806

5020

Extrait exécutoire en application de l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles 54 à 56 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance N°2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires. Extrait du rôle rendu exécutoire par M. Alain Bougon Président.

Toute mutation de parcelle (vente/succession) doit être signalée par écrit **avant le 31 janvier** de l'année suivant la date de cession à : Secrétariat des ASA, Rue 1 Rue du 19 mars 1962 66320 VINCA. Tél. 04.30.45.00.55 ou secretariatdesasa@gmail.com (art.3-4 ordonnance 632 du 01/07/2004) . Joindre la copie de la facture et de l'attestation notariée. La cession sera enregistrée pour la facturation de l'année à venir.

Modalités de règlement : Par chèque, mandat postal, au **Centre d'encaissement des finances publiques** : joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller, niagrafer. En espèces (dans la limite de 300 euros) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite). **Montant à Régler 1 Mois après réception**

Vous avez la possibilité de paiement par internet, en vous connectant sur www.payfip.gouv.fr et en saisissant l'identifiant collectivité : 087934 et les références PayFip

Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, munis des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné sur l'avis des sommes à payer Le non-paiement dans le délai imparti expose aux poursuites comme en matière de contributions directes. **VOIES DE RECOURS** : Dans le délai de 2 mois suivant la notification de l'acte Avis des sommes à payer (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Détail	Cadastrée	Tarif
RODES		
B 3084 - SAINTE BARBE	0 09 67	1ERE CLASSE DALT
B 3087 - SAINTE BARBE	0 03 96	1ERE CLASSE DALT
TOTAL	0 13 63	